



ÉLÉVATION RUE SAINT-DOMINIQUE

Projet: 2-22 Ste-Catherine Est

Entreprise de Construction TEQ préconise ce programme de gestion du projet pour les travaux de construction du 2-22 Ste-Catherine Est et cela après la visite organisée avec plusieurs spécialistes le 10 juin 2009.

1. TEQ érigera un abri sous forme de passerelle sur la rue Ste-Catherine Est et le boulevard St-Laurent pour couvrir les trottoirs afin de permettre la circulation sécuritaire des piétonniers durant les travaux de construction.
2. Cet abri sera construit sur une structure en métal avec des panneaux de bois pour isoler les piétonniers des aires de construction. Le toit sera construit sur une structure de métal et de bois.
3. La circulation des piétonniers ne sera aucunement perturbée sur le boulevard St-Laurent et la rue Ste-Catherine.
4. Les activités régulières du secteur continueront et ne seront nullement perturbées par les travaux de construction.
5. La circulation des véhicules sur la rue Ste-Catherine et le boulevard St-Laurent ne sera pas perturbée, toutes les livraisons pour le chantier de construction seront effectuées via la rue St-Dominique.
6. Quant aux livraisons spécifiques qui doivent être effectuées sur la rue Ste-Catherine ou le boulevard St-Laurent, ces dernières seront organisées ponctuellement sur une durée de temps courte avec l'aide d'un signaleur et étroitement planifiée afin de ne pas déranger le fonctionnement normal du secteur.
7. TEQ s'assurera que la rue St-Dominique sera utilisée exclusivement pour l'usage des camions durant les travaux d'excavation, de bétonnage et de livraison des matériaux.
8. La grue sera installée à l'intérieur du bâtiment sur le côté est (St-Dominique) et sera utilisée pour remonter les matériaux sur le chantier de construction.
9. Le toit de la passerelle sera utilisé comme plateforme pour l'entreposage des matériaux et pour les roulottes de chantier. Les travailleurs de la construction ainsi que les matériaux seront dans l'aire de la construction et de cette façon le contact du public sera restreint avec le site.
10. Nous prévoyons une durée approximative d'un an pour les travaux de construction.
11. Les installations temporaires seront gardées jusqu'à la fermeture de l'enveloppe extérieure du nouveau bâtiment.

